

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

PREND ACTE

OBJET : Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre de l'année 2017

L'An deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents L. VASTEL, Maire : C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

R. LHOSTE	à	C. BIGRET
J. NGALLE-EBOA	à	A. BULLET
C. ALVARO	à	M. FAYE
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
S. CICERONE	à	G. MERGY.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1413-1,

Vu la délibération du 22 avril 2014 portant la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant la nécessité de présenter un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 31 janvier 2019,

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017 ci-dessous :

Examens des rapports annuels	Avis de la Commission
- GERAUD	FAVORABLE
- SIGEIF	FAVORABLE
- SIPPAREC	FAVORABLE
- SIFUREP	FAVORABLE
- DODECA	FAVORABLE
- SACPA	FAVORABLE
- CCJL	FAVORABLE
- VALLEE SUD GRAND PARIS	FAVORABLE

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

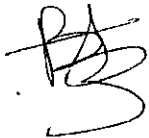
En préfecture le 28/03/18

Publication/Affichage du 29/03/18 au 29/05/18

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé



RAPPORT DE LA CCSP POUR L'ANNEE 2017



SOMMAIRE

P. 3
SIPPEREC
P. 5
SIGEIF
P. 6
SIFUREP
P. 7
GERAUD
P. 8
DODECA
P. 9
SACPA
P. 10
CCJL
P. 11
VSGP

> SIPPAREC

Rappel des compétences

Pour rappel, le SIPPAREC gère deux compétences pour les collectivités :

- Energies regroupant la distribution d'électricité, les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie
- Communications électroniques

Chiffre clés

Electricité	16012km de réseaux électriques 1.8 million d'usagers 83 communes adhérentes
Energies renouvelables	4 réseaux de chaleur à base de géothermie en fonctionnement 77 centrales solaires photovoltaïques 76 adhérents
Réseaux numériques télécom	91 adhérents + de 4200 km de réseau 615 000 foyers desservis en Très Haut Débit

Actualités générales en 2017

Pour la mutualisation des achats :

Le SIPPAREC a créé une centrale d'achat appelé SIPP'n'co qui permet de faciliter les commandes et les prestations plutôt que de devoir adhérer au cas par cas à chaque groupement (la centrale n'intègre pas l'électricité).

La Ville a décidé d'adhérer à cette centrale car elle conserve les avantages du groupement notamment sur le plan financier et facilite l'accès aux prestations.

Offre Mobilité propre : Proposition de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une flotte automobile propre (étude et diagnostic et suivi)

Participation du SIPPAREC au Comité de pilotage du schéma d'aménagement numérique porté par la Métropole du Grand Paris pour maximiser la couverture en très haut débit.

Cotisations

13506.13 € TTC.

Services concernés

Voirie / Informatique / Régie Bâtiment / projet Bâtiment

Sujet ou marché	POINTS FORTS 2017
Prestations dédiées à la recherche d'amiante et d'hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) dans les revêtements bitumeux des trottoirs et chaussées	Prélèvements amiante et HAP : relevés sur les sites de la Place du Gal de Gaulle et de la Cavée en vue des préparer les projets de réaménagement de ces places.
Prestations topographiques foncières	Levés murs des Ormeaux et de l'école des Renards afin d'étudier les questions de mitoyenneté.
Téléphonie bas débit	Il s'agit des raccordements et abonnements téléphoniques classiques pour toute taille de sites, des plus petits ne disposant que de quelques lignes analogiques isolées, aux plus gros sites équipés d'autocommutateurs téléphoniques. 119 lignes analogiques environ sur la ville et 1 ligne numérique (mairie). Utilisation pour les téléphones et les alarmes.
Téléphonie Haut débit	
Téléphonie spécifique	
Téléphonie Mobile	Téléphones portables - 112 lignes environ : 35 Forfaits à 11€ TTC et 77 forfaits à 1.80 € TTC sans dépassement.
Services de communications électroniques de type infrastructure plateforme et poste de travail en nuage (IaaS, PaaS, DaaS)	Pas de commande sur le marché en 2017 (refonte réalisée en 2016)
Services d'accès Internet professionnels	Abonnement fibre HDV – 40M à 795HT mensuel (à niveau de service garanti avec rétablissement sous 4 heures) 22 abonnements pour les sites distants à ADSL à 17€ HT mensuel Migration sur le mois de décembre des liaisons ADSL SFR du lot 10 vers l'offre du lot 11 pour une liaison fibre optique Orange Amélioration de la qualité du service internet, ainsi que la fiabilité de l'accès. Beaucoup de complication avec l'opérateur ADSL SFR sur les abonnements des sites distants
Installation, exploitation, maintenance de systèmes de contrôle d'accès et d'alarmes et prestations associées	Peu de travaux réalisés si ce n'est de l'entretien courant. Etude réalisée et validation pour l'ajout de 8 nouvelles caméras, remplacement 2 caméras et le déplacement de 2 caméras en octobre 2017 par la préfecture. Travaux réalisés sur les années suivantes.
Installation, exploitation, maintenance d'un système de vidéoprotection et prestations associées	
Fourniture et acheminement d'électricité - puissances souscrites supérieures à 36 KVA – (lot n° 2) (Jaune-Vert)	30 CONTRATS pour les P>36 KWA 25 CONTRATS pour les P<36 KWA Les dépenses annuelles représentent 341 949 € TTC. En 2017, la consommation annuelle d'électricité set de 2211 MWh Depuis 2009, le SIPPAREC exploite une centrale photovoltaïque au GS LES RENARDS d'une puissance de 13.1 KW. Cette centrale a fourni une production totale cumulée d'électricité de 99 422 kWh à fin 2017.
Fourniture et acheminement d'électricité – puissances souscrites inférieures ou égales à 36kVA (Bleu)	

> SIGEIF

Rappel

Le SIGEIF est spécialisé dans le gaz et l'électricité en Ile de France.

Chiffres Clés	185 collectivités adhérentes
	5.5 millions d'habitants (7 départements)
	9426 kms de réseaux de gaz

Groupement de commandes

Le bénéfice de l'adhésion permet, en comparaison aux tarifs réglementés, un gain allant de 23 à 32 % pour les gros sites.

La ville fait appel à deux lots comme l'année passée :

- Le lot 2 pour les lieux ayant une consommation annuelle de référence inférieure à 300MWh : Direct Energie.
- Le lot 4 pour les lieux ayant une consommation annuelle de référence égale ou supérieure à 300MWh : ENI.

Le biométhane est désormais intégré dans l'appel d'offres mais de façon réduite car le prix est encore élevé mais beaucoup de projets sont en cours. Voir le système de valorisation des déchets en page 96 du rapport. Le nouveau marché du SIGEIF sera mis en place en juin 2019.

Cotisation annuelle

4175.61 € TTC

Consommation sur Fontenay aux Roses

Cela concerne 40 points de livraison.

Etat du réseau : La basse pression (23.8% de l'ensemble du réseau et 36.1 ans) est en train de disparaître progressivement au profit de la moyenne pression (76.8% et 24.1 ans).

Pour la ville, les dépenses annuelles de gaz en 2017 sont de 343 904 € TTC et la consommation annuelle globale de gaz de 7 575 512 kW (contre 328 074 € TTC et la consommation annuelle globale de gaz de 6 039 626 kWh en 2016).

Depuis 2015, le SIGEIF et le Sipperec proposent en commun un dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie : ainsi 5 232 7512 kWh cumac ont été déposés par la ville pour un montant total reversé par le syndicat de 5023.40€ La ville n'a pas eu recours en 2017 aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique du patrimoine bâti existant, des bâtiments neufs et en rénovation lourde.

Service concerné

Régie Bâtiment

> SIFUREP

**Le SIFUREP
(Syndicat
Intercommunal
funéraire de la
région parisienne)**

Tarifs

Informations

Service concerné

Nous adhérons auprès du SIFUREP pour les services suivants :

1. Gestion du service extérieur des pompes funèbres : Les familles peuvent bénéficier des tarifs négociés avec OGF/PFG pour l'organisation des obsèques et d'autres prestations complémentaires :
 - La ville ne paie pas pour les indigents (confirmation du CCAS obligatoire).
 - Gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an (mort-né ou non viable)
 - Prise en charge à 50 % des obsèques d'enfants de moins de 16 ans.
 - Le guide des obsèques pour informer les familles
 - Enquêtes dans le domaine funéraire et en particulier une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur les tarifs pratiqués sur le territoire.
2. Gestion des crématoriums et des sites cinéraires
3. Mission d'assistance juridique pour des questions ponctuelles et bibliothèque de documents
4. Prise en charge des appels d'offres

Coût pour l'ensemble de ces missions : 0.05080 € TTC par habitant (1179 €) + 900 € pour l'adhésion à la centrale d'achat.

Diagnostic sur la gestion du cimetière réalisée en interne et rencontre avec le Sifurep sur les marchés nécessaires à l'amélioration du fonctionnement

Reprise des concessions : prévue en mars 2019

Reprise des concessions perpétuelles : procédure longue sur 4 ans – en cours

Etat civil. Sensibilisation des agents pour les enfants décédés (accompagnements des familles) et personnes dépourvus de ressources suffisantes (prise en charge). Accompagnement du CCAS et mise en place de procédure pour les indigents.

> GERAUD

Rappel sur le changement de concession

La nouvelle concession étant en place est en place depuis octobre 2016, ce qui permet d'avoir un premier retour d'expérience après 1an.

Aspect financier

La redevance a évolué avec le nouveau contrat :

Part fixe annuelle	Part variable % sur le CA
75 000 €	7%

Part variable

18548.37 € obtenu en 2017

Tarifs des droits de place

Les tarifs n'ont pas évolué en 2017.

Interventions techniques

- Réparations et mise en service du micro de la halle durant les animations
- Réparations des sanitaires

Animations et opérations commerciales

- Fête du printemps, fête internationale des marchés, la Semaine du goût (avec une classe de Fontenay aux roses),
- marché thématique : marché Noël
- point négatif : annulation du marché aux fleurs à la dernière minute (insuffisamment de commerces car important de marché en parallèle en région parisienne).

Partenariat avec de la mairie :

- mise en place d'un stand associatif gratuit à l'intérieur du marché ou en extérieur par beau temps
- participation des commerçants du marché au Téléthon organisé par le service de la Vie associative
- offre d'un cabas et de coupons de 5€ dès 20 € d'achat lors de la cérémonie en mairie des nouveaux Fontenaisiens

Service concerné

Commerce

> DODECA

Cas de mise en fourrière

Code de la route :
Articles R325-12 à
R325-46

La concession avec la société Dodeca

Pourcentage de l'indemnisation

Etat des lieux 2016 et comparaison 2015

Chiffres d'affaires

Service concerné

Un véhicule peut être mis en fourrière dans les cas suivants :

- Entrave à la circulation,
- Stationnement gênant, très gênant, abusif ou dangereux,
- Défaut de présentation aux contrôles techniques ou de non-exécution des réparations prescrites,
- Vitesse supérieure à 50km/h ou plus,
- Infraction à la protection des sites et paysages classés, espaces naturels,
- Véhicule immobilisé pour une infraction qui n'a pas cessé après 48 heures.

Elle a été signée le 4 août 2017 pour 5 ans. Elle a été attribuée à Dodeca, société la mieux disante à l'issue des négociations. Les véhicules sont retirés à la demande de la police Municipale et sont envoyés dans le site de stockage du prestataire. Si le propriétaire s'avère introuvable ou insolvable, la ville qui a procédé à la demande de retrait, doit indemniser le prestataire sur la base d'un pourcentage du montant total des frais fixés par arrêté (enlèvement + expertise+ garde).

Cyclomoteurs et motos	Nouvelle concession	Précédente concession
Cyclomoteurs et motos	Gratuit	50%
Voitures particulières	20%	25%

100% pour les autres véhicules.

Nature de l'infraction	2017	2016	2015
Stationnement gênant	50	29	34
Stationnement abusif	36	71	56
Accident	0	11	5
Vol	0	14	5
Incendie	0	4	0
Total	91	129	100
Véhicules détruits	36	36	32

Le détail des interventions 2017 dans le rapport.

	2017	2016	2015
Chiffres d'Affaires	7876	17 672	13 427
Montant de l'indemnisation	1760	1 761	1 560

Police Municipale

> SACPA

Rappel juridique

Le code rural et de la pêche maritime dispose qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (Article L.211-19-1).

Problématiques d'un animal errant ou accidenté sur la voie publique (cf. ministère de l'agriculture)

Le nombre d'animaux en divagation ou perdus est estimé à 1 animal pour 250 habitants par an.

La divagation animale pose des problèmes :

- De protection animale (animaux accidentés)
- De potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...)

Notre convention avec la SACPA

N'ayant pas les moyens humains et techniques pour cette gestion, la police municipale a passé une convention avec la SACPA* de Souzy la Briche.

*SACPA est le service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal.

Nous avons une convention avec la SACPA pour la gestion de la fourrière animale. Le prix est déterminé en fonction du nombre d'habitants sur la commune.

Tarifs

Montant dépensé pour l'année 2017 : 14 347.48 € HT soit 17216.98 € TTC.

Etat des lieux et comparaison

	2017	2016	2015
Interventions	10	18	10
Prise en charge	3	5	7
Ramassage de cadavre	5	6	5
Restitution propriétaire	3	3	4

Le détail des interventions 2017 sont précisés dans le rapport.

Service concerné

Police municipale

> CCJL

Présentation

Il s'agit du centre culturel Jeunesse et Loisirs qui est devenu un établissement public administratif dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière le 1^{er} décembre 2015. Ce centre a pour mission de développer la vie socio-culturelle et de participer avec d'autres associations locales, à l'organisation des loisirs de la population de Fontenay-aux-Roses et ses alentours.

Activités :

Enfants : Musique / Sport et Danse / Accompagnement à la scolarité / Langues et loisirs / Art artisanat.

Musique / Sport et Danse / Développement personnel / Citoyenneté / Art artisanat / Langues et loisirs / Club DIY.

Chiffres clés de l'année *

* Les rapports se faisant suivant les années scolaires, les informations comprennent également des données de 2016.

	2016-2017	Sept à déc. 2017
Nombre de participations des usagers	1063	1213
Stages adultes et enfants	247	55
Nouveautés :	Master class : -2 de danse africaine -1 de danse contemporaine -1 salsa /kizomba	Ateliers Hebdomadaires : - Danse orientale - Sensmentis - Gym douce séniors - Développement des cours de batterie
Communication	35 newsletters Fréquentation du site internet : 5 270 visites Réalisation de la plaquette externalisée Création d'un programme trimestriel distribué sur la commune	12 Newsletters Fréquentation du site internet : 2432 visites Plaquette et affiche Ensemble par-delà nos différences : service communication ville et prestataire externe Documents pour les stages, rendez-vous soirées VO, concerts : 30 conception de programmes, affiches et flyers

> VSGP - Compétences

Portrait du territoire

Compétences de Vallée-Sud Grand Paris

Population : 395 761 habitants
Institution : 11 communes, 80 conseillers territoriaux, 11 conseillers métropolitains

Depuis le 1er janvier 2016, VSGP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités (Hauts-de-Bievre, Sud de Seine et Châtillon-Montrouge) en sus de celles imposées par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette loi invitait les Territoires à se prononcer sur la définition de leur intérêt territorial à agir dans un délai de 2 ans à compter de leur création. Les Territoires exercent ainsi trois types de compétences :

- Les compétences confiées dans leur intégralité par la loi aux EPT
- Les compétences relevant de l'intérêt territorial
- Les compétences fonction de l'intérêt métropolitain, dont l'exercice est ainsi partagé avec la Métropole du Grand Paris

Les compétences dévolues dans leur intégralité par la loi :

Au titre de ses compétences obligatoires, Vallée Sud-Grand Paris organise les services publics suivants depuis le 1er janvier 2016 :

- La gestion des déchets urbains et assimilés : collecte et traitement des déchets, réduction des déchets,
- L'eau et l'assainissement : gestion des réseaux d'eaux usées, potables et pluviales,
- La politique de la ville : contrats de ville, dispositif contractuel de développement urbain, local et d'insertion, prévention de la délinquance,
- Les documents d'urbanisme réglementaire : Règlement local de publicité et Plan locaux d'urbanisme à l'échelle du Territoire,
- L'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Les compétences définies par l'intérêt territorial :

La loi Notre ouvrait la possibilité aux communes membres d'un Territoire jusqu'au 1er janvier 2018 de lui confier des compétences supplémentaires définies par un intérêt territorial. Depuis sa création, et dans l'attente de la définition de l'intérêt territorial, Vallée Sud-Grand Paris exerçait les compétences des anciennes intercommunalités sur leur périmètre.

Le Conseil du Territoire a défini le 21 novembre 2017 l'intérêt territorial, qui reprend les missions déjà confiées à Vallée Sud-Grand Paris. Ces compétences sont les suivantes :

- La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'enseignement dans les équipements culturels et sportifs et notamment à Fontenay-aux-Roses : le conservatoire de musique et de danse, la piscine, la médiathèque et le théâtre des sources (EPA).
- La gestion du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore
- La politique de l'emploi,
- Les politiques de protection de l'environnement et de développement durable,
- La gestion des réseaux de transports locaux,
- L'action sociale mise en œuvre par les centres locaux de coordination gérontologique (CLIC)
- Les logements étudiants, les résidences étudiantes Jean Zay et Vincent Fayot
- La protection incendie

> VSGP – Chiffres clés

Aménagement - Urbanisme

Approbation du PLU de la Ville (07 mars 2017)

Mobilités – Déplacement

Le Petit Fontenaisien (Bus) :

Fréquentation	Kms parcourus	Coût (HT)	Participation IDFM (HT)	Dépense nette (HT)	Coût net	
					Coût/voy	Coût/KmC
39 851	28 489	142 061,00 €	-	142 061,00 €	3.56 €	4.99 €

Collecte et gestion des déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères et assimilées est effectuée via le recours à des prestations de service et à la régie directe.

Le traitement des ordures ménagères est délégué au **SYCTOM**.

Objectifs de la politique de VSGP : réduction de l'impact environnemental, réduction du tonnage de déchets collectés, limitation de du tonnage de déchets incinérés.

2017 a été l'occasion pour la nouvelle collectivité d'optimiser les services de collecte et de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la performance globale de la collecte. La nouvelle organisation a permis de financer une flotte de benne motorisée au GNV, réduisant les émissions polluantes, les nuisances sonores et les embouteillages. Un nouveau marché de collecte commun à toutes les villes a débuté au 1^{er} janvier 2017.

Organisation des collectes : le matin de 6h à 13h et l'après-midi de 15h à 22h, du lundi au samedi. Ce mode de gestion permet d'optimiser et de rationaliser les collectes.

Suite à la mise en place des nouvelles modalités de collecte le 1^{er} février 2017, VSGP a constaté une augmentation des incidents de collecte. Dès le mois de mai, les signalements ont significativement diminué. La qualité du service s'est nettement améliorée.

Les collectes en porte à porte : les déchets sont collectés en bacs roulants. Harmonisation en cours des couleurs des cuves et couvercles.

Ordures ménagères Résiduelles	Recyclables secs (hors verre)	Encombrants	Déchets végétaux	Verre	DIB des entreprises Redevance spéciale
2 à 3 fois / sem.	1 fois / sem.	1 fois /mois	1 fois / sem.	0.5 fois / sem.	3 fois / sem.

Eau - Assainissement

Les collectes en point d'apport volontaire : ces points de collecte sont principalement enterrés et marginalement aériens. Fontenay-aux-Roses compte 60 PAV sur le 941 du Territoire.

La déchetterie mobile : service provisoire assuré par le SYCTOM. Elle se trouve au Panorama.

Les composteurs : le Territoire vend 15 euros des composteurs et des lombricomposteurs à tous les habitants qui en font la demande. En 2017, 184 composteurs et 129 lombricomposteurs ont été fournis.

Le service public d'assainissement du territoire assure la collecte et l'acheminement des eaux usées vers les collecteurs du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (**SIAAP**).

Sur notre commune, l'exploitation du service assainissement a été confié à Suez Eau France par le biais d'un marché de prestation de service actif depuis le 1er janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

Bilan :

Nombres de désobstruction sur réseau	5
Nombres de désobstruction sur branchement	2
Nombre de certificats de raccordement établis	34
Nombre d'interventions urgentes sur le réseau	4
Une partie du financement des investissements se fait par la contribution d'urbanisme. Estimation pour Fontenay-aux-Roses :	6 442.80 € Sur un montant total de 3 570 425.20 € sur l'ensemble des villes du Territoire.
Bilan des travaux d'assainissement 2017 sur la ville	Rue François Moreau : 890 692 € TTC dont - Travaux eaux usées : 445 346 € TTC - Travaux eaux pluviales : 445 346 € TTC Rue de la Redoute : 330 060 € TTC dont : - Travaux eaux usées : 165 030 € TTC - Travaux eaux pluviales : 165.030 € TTC
Bilan des travaux d'assainissement 2017 sur la ville dans le cadre du marché de prestation de service : réfection de regards, d'étanchéité de regard, reprise de branchement, etc. :	56 785.38 € TTC

Eau Potable

VSGP est compétent pour préserver la sécurité, la continuité et la qualité du service public de l'eau sur tout le Territoire. VSGP a délégué cette compétence au Syndicat des Eaux d'Ile de France (**SEDIF**).

Données techniques 2017 pour la commune :

- Nombre d'abonnement au 31/12/2017 : 2 258
- Nombre de compteurs au 31/12/2017 : 2 290
- Nombre de branchements au 31/12/2017 : 2 320
- Linéaire de canalisation au 31/12/2017 (ml) : 39 881
- Volumes consommés en 2015 (m3) : 1 196 772
- Volumes consommés en 2016 (m3) : 1 177 702
- Volumes consommés en 2017 (m3) : 1 166 147
- Volumes moyens annuels consommés sur la période 2015-2017 (m3) : 1 180 2017

Prix de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2018 :

1. Production et distribution eau potable € HT/m3 : 1.3748
2. Collectes et traitement des eaux usées € HT/m3 : 1.9202
3. Organismes publics et TVA € HT/m3 : 1.0054
= Prix complet € HT/m3 : 4.0353
= Prix complet € TTC/m3 : 4.3004

Eclairage public

Fontenay-aux-Roses compte :

- 25 postes HT/BT
- 1 712 supports

Montant total des travaux de rénovation engagés en 2017 et réalisés en 2017 ou 2018 : 714 212.32 € TTC et répartis sur 7 sites ou rues communales.

Culture**La Maison de la Musique et de la Danse :**

- Nombre d'élèves : 653 (et non 635 - erreur matérielle dans le rapport)
 - Musique : 540
 - Danse : 113
- Nombre de professeurs : 39

Projets menés en 2017 :

- Poursuites des actions à destination des publics empêchés
- Stage de la Toussaint : découverte de la danse de caractère
- Offres de formation ponctuelle supplémentaire
- Saison artistique : 74 manifestations dont 7 professionnelles

La Médiathèque :

- Nombre d'adhérents actifs : 4 434
- Nombre de place de consultation 160
- Collection composée de 95 401 œuvres
- 117 596 prêts en 2017
- 377 animations réalisées
 - 255 pour le public jeunesse
 - 54 pour le public scolaire
 - 35 pour le public périscolaire
 - 4 pour le public familles et adultes
 - 29 pour les publics spécifiques

Ces animations ont touché 6 001 fontenaisiens et fontenaisiennes.

Ex : Dans le cadre de « la Science se livre », la médiathèque a proposé 1 exposition, 1 ciné-débat, et 2 conférences. Organisation de la « Foire aux livres, CD... » et du Festival de Musique.

La piscine :

- 57 615 entrées
- 90 abonnements
- Heures d'ouvertures hebdomadaires hors vacances scolaires :
 - 33h au public
 - 20h aux scolaires
 - 28h aux associations
- Participation à l'opération « Nager contre le cancer » en collaboration avec la Ligue contre le cancer
- Tous les lundis des vacances scolaires, partenariat avec la ville : multisports, activités natation, plongeon, water-polo avec les enfants de la ville.
- Nouvelle ouverture de la piscine aux vacances de Noël et Août
- Entrée gratuite les mercredis des mois de Juillet et Août pour les fontenaisiens avec proposition d'activités
- Accueil des publics handicapés encadrés par des éducateurs spécialisés

VSGP a mis en place plusieurs dispositifs visant à préserver et à développer l'activité économique au sein du Territoire.

Accompagnement des créateurs d'entreprises :

- Sur les 233 participants au dispositif, 58 ont débouchés sur des créations d'entreprises

Emploi et Insertion

Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC

- 12% des entreprises créées ont leur lieu de résidence à Fontenay-aux-Roses (27% pour Bagneux et 20% pour Clamart)
- 30% des projets ont été orientés vers la création de commerces
- Sur les 58 créations :
 - 39% à Clamart
 - 27% à Bagneux
 - 11% à Fontenay-aux-Roses

Etude de faisabilité de la Maison des Entrepreneurs et du Cluster Santé.

Implantation du 1^{er} chantier d'insertion numérique de développement de sites web à la maison de l'entrepreneuriat pour 10 habitants au travers d'un contrat de 10 mois qualifiant de niveau Bac+2

Le CLIC est un guichet unique qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, pour favoriser leur maintien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie.

Statistiques 2017 pour l'antenne de FAR :

- 311 personnes aidées (contre 355 en 2016)
- 1037 entretiens
- 74% des suivis concernent la tranche d'âge 80-99 ans
- La durée des suivis est répartie de la manière suivante :
 - Inf. 1 mois : 43%
 - 1-4 mois : 27%
 - 4-6 mois : 20%
 - 6-24 mois : 10%

Personnel :

- 1 coordinatrice CLIC
- ½ ETP mis à disposition par le CCAS

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**